

Réseau apprentissage de l'enseignement supérieur public aquitain

# Coût formation par apprenti

Référentiel de calcul

Septembre 2017

Site web : [apprentissage-superieur-aquitaine.fr](http://apprentissage-superieur-aquitaine.fr)

Ce projet a bénéficié d'un cofinancement  
du  
Fonds Social Européen  
et de la  
Région Nouvelle-Aquitaine



# Préambule

Fin 2015, les acteurs de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur public aquitain ont opéré un rapprochement qui a débouché sur la volonté de mettre en place une collaboration, sur plusieurs thèmes où le partage d'expériences est un facteur d'efficacité et de qualité.

Le travail collaboratif doit aboutir à une œuvre commune, cohérente, structurée, actualisable, exploitable à la fois par ses auteurs et leurs partenaires institutionnels et/ou issus du monde professionnel.

Au cours de l'année 2017, 12 contrôleurs de gestion, DAF/RAF, chefs d'établissement se sont réunis pour définir des modalités communes de calcul du coût de formation par apprenti, pendant 4 demi-journées et pour une durée de travail cumulé de plus de 120h.

Ils ont été accompagnés pendant une demi-journée supplémentaire par un cabinet d'expertise spécialisé dans ce domaine, qui a formalisé une analyse de la méthode proposée, et formulé des préconisations.

Ce référentiel constitue la concrétisation de cette réflexion collective.

Ce projet s'intègre dans l'objectif 2.2 du programme FEDER/FSE 2014-2020 (Accroître la qualité et l'efficacité du système d'orientation et de formation aquitain).

université  
de **BORDEAUX**

 **UNIVERSITÉ**  
DE PAU ET DES  
PAYS DE L'ADOUR

 **Université**  
**BORDEAUX**  
**MONTAIGNE**

  
**Bordeaux INP**  
AQUITAINE

  
**BORDEAUX**  
**SCIENCES**  
**AGRO**

 **Sciences Po**  
**Bordeaux**

# Sommaire

I	Un besoin de clarification exprimé par les institutions	Page 1
II	Un contexte techniquement complexe	Page 1
III	Les contours de la démarche	Page 2
	1 Une démarche au plus près des coûts réels, une mise en œuvre réaliste	Page 2
	2 Une méthode commune définie « a minima »	Page 2
	3 Le souci de garantir une relative stabilité	Page 3
IV	La méthode de calcul	Page 3
	1 Décomposition du coût d'une formation par apprentissage	Page 3
	2 Coût spécifique de l'apprentissage pour une formation donnée	Page 4
	3 Coût Enseignement d'une formation donnée	Page 4
	4 Coût Fonctionnement d'une formation donnée	Page 6

## I Un besoin de clarification exprimé par les institutions

A la demande du bureau du Conseil National de la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie (CNFPTLV) et sur mandat du 9 février 2010, la Commission des comptes et son Groupe Technique Apprentissage (GTA) ont mené une réflexion sur le coût de formation annuel par apprenti. Composé de représentants de l'Etat, des Régions, des chambres consulaires et de partenaires sociaux, le groupe de travail a dressé un état des lieux sur les méthodes de calcul, mis en évidence les disparités des pratiques régionales et proposé des pistes d'harmonisation. Le rapport qui en résulte (« Le coût par apprenti | Aspects méthodologiques | Mars 2014) vient préciser la méthodologie de calcul nationale et l'assiette des dépenses éligibles à ce calcul. Sur l'assiette des dépenses, le CNEFOP recommande que le concours financier obligatoire versé aux CFA s'approche au plus près du coût réel supporté de la formation. Les 6 membres du réseau Apprenti'Sup utilisent comme assiette des dépenses le compte financier consolidé de leur établissement. En sont exclues les charges supplétives non facturées.

En outre, la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale introduit des modifications importantes dans les dispositions régissant la taxe d'apprentissage et son utilisation. Le contrôle de l'état sur l'apprentissage est renforcé : les services de la DIRECCTE ont besoin de vérifier l'utilisation de la taxe d'apprentissage. En cas de sous-traitance, les conventions partenariales doivent être de type processus budgétaire pour permettre à ses partenaires pédagogiques d'appliquer la méthode de calcul de coûts élaborée par le CFA.

Pour l'enseignement supérieur public, le calcul du coût annuel de formation par apprenti s'inscrit dans un questionnement plus global de lisibilité des coûts de l'activité formation. Pour étayer ses discussions avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et répondre aux attentes légitimes du Parlement et de la Cour des comptes quant à l'utilisation des deniers publics, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a souhaité dès 2014 se doter d'un dispositif de connaissance des coûts des activités. Il doit notamment lui permettre d'apprécier plus aisément la soutenabilité de l'offre de formation. Les travaux sont en phase d'expérimentation de la méthode, pour une généralisation progressive prévue à partir de septembre 2017. Le Ministère de l'Agriculture a pour sa part défini un cadre de référence dès décembre 2013.

## II Un contexte techniquement complexe

Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) qui remplace celui du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, impose une comptabilité analytique. Cependant, les établissements de l'enseignement supérieur public sont confrontés à une contrainte technique forte pour répondre en profondeur à cette obligation faute d'outil adapté.

Pour l'apprentissage, la comptabilité analytique est reconstituée via une solution extra comptable sous Excel, avec toutes les limites liées à l'utilisation de tableurs. L'ensemble des données nécessaires au calcul des coûts sont disponibles, sous réserve de leur extraction des différents systèmes d'information (fichier paie, système de gestion des horaires des enseignants, ...).

La complexité des calculs de coûts dans les établissements de l'enseignement supérieur public relève par ailleurs d'une caractéristique qui peut apparaître banale, mais qui, sur ce point particulier, s'avère être un handicap certain : la taille des structures, la multiplicité des intervenants, la diversité des statuts, l'ampleur de l'offre de service,...

Par ailleurs, il faut rappeler que la méthodologie de calcul de la dotation de l'état exclut les frais concernant l'apprentissage pourtant engagés par les établissements.

### III Les contours de la démarche

#### I Une démarche au plus près des coûts réels, une mise en œuvre réaliste

Le souci du groupe de travail aquitain a été de proposer une méthodologie de calcul des coûts qui soit **au plus près des coûts réels**.

Pour autant, au vu des contraintes techniques, il est impératif de trouver un **équilibre entre niveau de précision** attendu et mobilisation de ressources pour un **temps cumulé excessif** dans la recherche et le traitement des données.

A cet effet, à diverses étapes de la construction de la méthode, plusieurs choix ont été testés sur des établissements différents, et des formations différentes. Les résultats obtenus ont été confrontés au coût réel des formations concernées, obtenu par une méthode plus affinée donc plus chronophage et, de ce fait, plus coûteuse. Le différentiel n'étant que de quelques centimes par heure de formation, l'impact sur le coût annuel de la formation par apprenti est apparu négligeable.

#### 2 Une méthode commune définie « a minima »

La méthodologie choisie pose les attendus minima, sans exclure la possibilité d'adopter, lorsque c'est possible, des modalités de calcul plus précises.

Notamment, le cadre de référence défini par le Ministère de l'Agriculture et les travaux en cours menés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, sont susceptibles d'aboutir à des résultats plus affinés, obtenus dans un contexte plus global d'évolution des calculs des coûts de formation.

Par ailleurs, des contextes spécifiques (budget, offre de formation, système d'information,...) peuvent légitimer une approche singulière pour certains établissements. Ainsi, par exemple, si le principe d'une actualisation annuelle du coût/apprenti a été acté, nous offrons toutefois la possibilité d'y déroger pour tout ou partie de la méthode.

### 3 Le souci de garantir une relative stabilité

Les coûts de formation dans l'enseignement supérieur public peuvent être sujets à de fortes variations en raison notamment de la variété des statuts des intervenants, et de leur rémunération. Les équipes pédagogiques par formation sont de taille importante, et leur composition est hétérogène. De ce fait, la masse salariale imputable directement à la formation peut varier d'une année sur l'autre, et par conséquent les coûts de formation également.

Cette instabilité pourrait être source d'incompréhension voire de méfiance de la part des entreprises, avec le risque de fragiliser la collecte de la taxe d'apprentissage, et donc de déséquilibrer le budget des CFA.

Le groupe de travail a donc fait le choix d'assurer une relative stabilité des coûts en calculant le coût d'enseignement sur la base de taux horaires moyens et pondérés (voir plus loin).

## IV La méthode de calcul

### 1 Décomposition du coût d'une formation par apprentissage



Nota : Coût Enseignement = FFP + encadrement

**Bases de calcul pour l'année N :**

Dépenses :	Compte financier consolidé de l'établissement pour l'année N-1
Heures d'enseignement :	Année universitaire N-1/N
Effectifs étudiants :	Année universitaire N-1/N
Effectifs personnels :	Année N

**2****Coût spécifique de l'apprentissage pour une formation donnée**

Ces charges sont directes puisqu'elles ne concernent que l'apprentissage. Selon la nature de la charge, le coût pour une formation donnée est obtenu en fonction d'une des trois clés de répartition possibles.

**3****Coût Enseignement d'une formation donnée**

Pour ce qui concerne le temps enseignant, l'enseignement supérieur public dispose d'un statut national des enseignants, qui constitue une référence objective. A ce statut, s'ajoute un référentiel des équivalences horaires, voté en Conseil d'Administration et construit par chaque établissement à partir d'une assise règlementaire. Il prend en compte toutes les activités annexes à l'enseignement, comptabilisées en heures équivalent TD (HeTD).

Par ailleurs, le service d'enseignement est affecté globalement sur l'année universitaire complète, ni chronologiquement, ni par formation. Le logiciel d'emploi du temps n'étant pas relié à celui qui gère le service d'enseignement, il n'y a pas de lisibilité automatique de la répartition chronologique du service d'un enseignant, même à N-1. De plus, dans un souci d'égalité de traitement dans le calcul des coûts des différentes formations, les établissements s'y refusent.

Un calcul du coût réel d'enseignement à partir de taux horaires nominatifs s'avère donc inenvisageable si on vise un rapport acceptable investissement temps/précision des données obtenues.

En outre, un calcul enseignant par enseignant donne des coûts très instables d'une année sur l'autre car totalement dépendants des enseignants affectés à la formation, et notamment de leur ancienneté. Il a donc été décidé de travailler à partir de taux horaires par famille de statuts, obtenus par une moyenne pondérée incluant les heures complémentaires.



**Situation spécifique des enseignants-chercheurs**

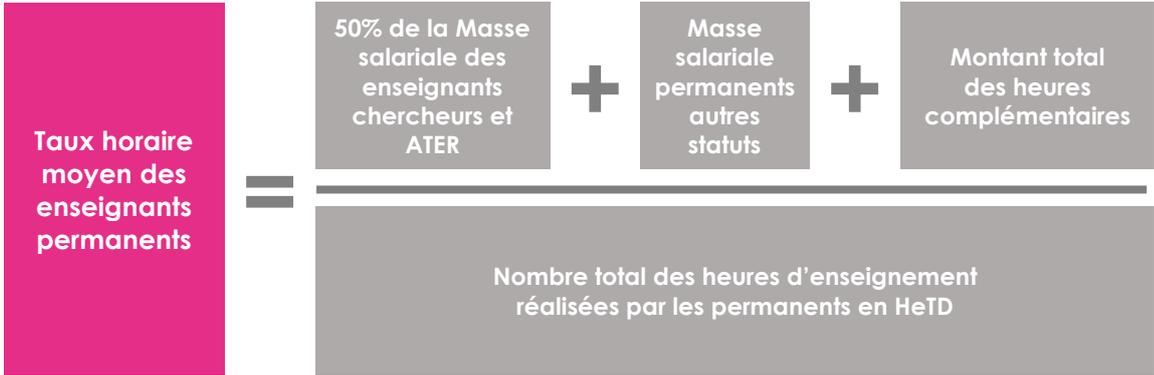
Le temps de travail des enseignants-chercheurs est décomposé en 50% d'activités de recherche et 50% d'enseignement (pour 192 HeTD annuelles).



**Calcul du taux horaire**

**Enseignants permanents** : Titulaires ou non, ils relèvent de plusieurs statuts :

- PR : professeur des universités
- MCF : maître de conférences
- PAST : professeur associé à temps partiel
- ATER : attaché temporaire d'enseignement et de recherche
- Enseignant contractuel (CCD, CDI)
- PRAG : professeur agrégé
- PRCE : professeur certifié
- Doctorant contractuel



**Enseignants occasionnels** :

- ATV : agents temporaires vacataires
- CEV : Chargés d'Enseignement Vacataires

Selon qu'ils soient fonctionnaires ou non, le taux horaire de vacation n'est pas le même.

$$\text{Taux horaire moyen des enseignants occasionnels} = \frac{\text{Masse salariale totale des enseignants occasionnels}}{\text{Nombre total des heures d'enseignement réalisées par les occasionnels en HeTD}}$$



### Calcul du coût Enseignement d'une formation donnée

Il est obtenu à partir de la répartition des heures entre les différents statuts d'enseignants.

$$\text{Coût Enseignement de cette formation} = \left( \text{HeTD enseignants permanents pour cette formation} \times \text{Taux horaire moyen des enseignants permanents} \right) + \left( \text{HeTD enseignants occasionnels pour cette formation} \times \text{Taux horaire moyen des enseignants occasionnels} \right)$$

### 4 Coût Fonctionnement d'une formation donnée

Les frais de structure se décomposent en frais de personnel administratif (directs et indirects) et autres charges de structure (services, fluides,...).

$$\text{Coût Fonctionnement de cette formation} = \text{Total charges de structure formation} \times \text{Clé de répartition :}$$

- Nombre d'heures de la formation (h)
- Effectif étudiants de la formation (N)
- h x N



### Calcul du total des charges de structure formation

Les coûts indirects qui concernent l'apprentissage doivent être identifiés. Comme les apprentis bénéficient de l'ensemble des services qui sont accessibles aux étudiants, seules les charges concernant les activités de Recherche doivent être neutralisées.

Certains établissements disposent déjà d'une répartition des charges entre formation et recherche. Pour les autres, nous partons du principe que ce taux de répartition des charges est le même pour l'ensemble des charges. Il peut être calculé exactement à partir des charges directement affectables puis appliqué aux charges non affectables.

$$\text{Taux de répartition formation} = \frac{\text{Charges de structure directement affectables à la formation}}{\text{Total des charges de structure affectables}}$$

$$\text{Total charges de structure formation} = \text{Charges de structure directement affectables à la formation} + \left( \text{Charges de structure non affectables} \times \text{Taux de répartition formation} \right)$$





# apprentisup

L'apprentissage dans le supérieur public aquitain

Site web : [apprentissage-superieur-aquitaine.fr](http://apprentissage-superieur-aquitaine.fr)

université  
de **BORDEAUX**



**UNIVERSITÉ**  
DE PAU ET DES  
PAYS DE L'ADOUR



**Université**  
**BORDEAUX**  
**MONTAIGNE**



**Bordeaux INP**  
AQUITAINE



**BORDEAUX**  
**SCIENCES**  
**AGRO**



**Sciences Po**  
**Bordeaux**